

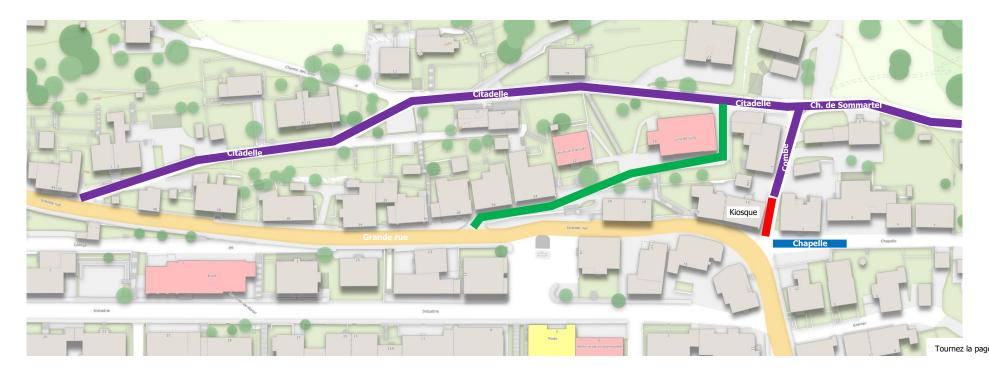
Informations relatives à la poursuite de la réfection de la Grande rue

Madame, Monsieur,

La réfection de la Grande rue se poursuivra cette année encore, tant au niveau des infrastructures souterraines (sous la direction de la commune) qu'en surface (sous la direction du canton).

Ces travaux reprendront début avril 2024 au bas du village afin de terminer les interventions entreprises l'année passée, puis ils évolueront en direction du Locle. Afin qu'ils se déroulent dans de bonnes conditions, certains travaux préparatoires devront déjà avoir lieu en mars 2024 auprès du kiosque (carrefour Grande rue / Combe / Chapelle). En effet, à cet endroit se trouvent d'importants éléments des réseaux d'eau qui sont à remplacer car ils sont hors d'usage. Il s'agit par exemple de vannes permettant de couper l'alimentation en eau potable du secteur de la Grande rue qui sera réfectionné en 2024.

Ainsi, nous vous annonçons les perturbations suivantes en mars 2024 :



Intervention n°1:

Le tronçon en rouge sur le plan ci-joint sera en chantier sur toute sa largeur durant deux semaines, ce qui empêchera tout passage de véhicules à cet endroit. Durant ces travaux, la circulation sera possible sur le tronçon violet, en bidirectionnel et sur le tronçon vert, en unidirectionnel. Ces deux axes ne pourront être empruntés que par des véhicules <u>légers</u> durant cette déviation.

Intervention n°2:

Durant deux autres semaines, le tronçon en bleu sera partiellement en chantier, ce qui engendrera une circulation sur une seule voie à cet endroit.

Ce sont les conditions météorologiques qui définiront l'ordre des interventions ci-dessus.

A noter aussi que **les accès aux commerces et cabinets situés dans ce secteur seront garantis durant ces travaux**, via les déviations mises en place, tout comme l'accès au Restaurant du Petit-Sommartel et à la Pinte de La Petite-Joux.

Hormis la circulation, le stationnement sera également perturbé en mars 2024 puisque les places de parc situées le long de la rue de la Citadelle seront momentanément interdites au stationnement, tout comme le parking situé au début de la rue de la Chapelle.

Nous vous remercions pour votre compréhension face aux désagréments occasionnés par ce chantier. Nous vous remercions également de faire bon accueil aux entreprises effectuant ces travaux dont le personnel est à l'écoute de la population en cas de problème et met tout en œuvre afin qu'ils se déroulent au mieux.

Avec nos cordiales salutations.

Le Conseil communal